

**AVIS D'ENQUÊTE D'UTILITÉ PUBLIQUE
COMMUNE DE MONTLEBON**

**Projet de réalisation de travaux et d'acquisitions foncières, dans le cadre de l'aménagement
de la voirie rue de Chinard**

Il sera procédé, **du 28 juin 2024 à partir de 9h00 au 12 juillet 2024 jusqu'à 17h00**, sur le territoire de la commune de Montlebon à **une nouvelle enquête préalable à la déclaration d'utilité publique** du projet de réalisation de travaux et d'acquisitions foncières dans le cadre de l'aménagement de la voirie rue de Chinard.

M. Hervé ROUECHE, assistant administratif, a été désigné par le président du tribunal administratif de Besançon en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant cette période, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête d'utilité publique, et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet à la mairie de Montlebon (1, place des Minimes – 25 500 MONTLEBON), aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, sous réserve de dispositions particulières :

- **les lundi et mercredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00,**
- **les mardi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.**

Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur le site internet des services de l'Etat dans le Doubs à l'adresse suivante : www.doubs.gouv.fr (Rubrique Publications légales/Enquêtes publiques/Enquêtes publiques au titre du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique).

Un poste informatique pour la consultation des dossiers, sera également mis à disposition du public à la préfecture du Doubs (Hall d'entrée – Point numérique) du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30.

Les observations pourront aussi être adressées directement, par écrit, à la mairie de Montlebon (1, place des Minimes – 25 500 MONTLEBON), à l'attention de M. Hervé ROUECHE, commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête.

Elles pourront également être transmises par voie électronique **du 28 juin 2024 à partir de 9h00 au 12 juillet 2024 jusqu'à 17h00** à l'adresse suivante : pref-observations-enquetes-publiques@doubs.gouv.fr (objet à rappeler obligatoirement : Aménagement voirie rue de Chinard - Montlebon) ou à l'aide du formulaire en ligne dédié (site internet et rubrique précités).

Les observations électroniques seront consultables sur le site internet des services de l'Etat dans le Doubs (adresse et rubrique précitées).

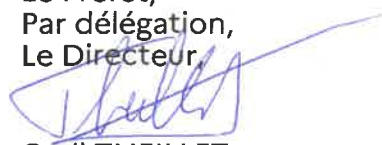
Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Montlebon :

- le lundi 1^{er} juillet 2024 de 14h00 à 16h00,
- le mercredi 10 juillet 2024 de 10h00 à 12h00.

Le commissaire enquêteur transmettra, dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête, le dossier et le registre accompagnés de son rapport et de ses conclusions motivées au préfet du Doubs.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public à la mairie de Montlebon, à la préfecture du Doubs (bureau de la coordination, de l'environnement et des enquêtes publiques) et sur www.doubs.gouv.fr (rubrique précitée).

Le Préfet,
Par délégation,
Le Directeur.



Cyril THEILLET